



Doit je refuser une augmentation de loyer pour travaux de réhab?

Par **marllo**, le **03/02/2010** à **14:46**

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement HLM depuis mars 2006. Lorsque je suis rentrée dans ce logement, en aucun cas il ne m'a été mentionné qu'il y aurait des travaux de réhabilitation suivi d'une augmentation de loyer de 20%.

Ces travaux viennent de débuter...

Je reçois ce jour une lettre d'information de la part de la directrice des HLM, m'informant qu'en 2006 il y a eu un vote des locataires pour une augmentation de loyer après les travaux qui devait débuter je souligne en 2007...

Je n'étais pas présente durant cette période de ce soit disant vote.

Suis je obligée d'accepter cette augmentation, sachant que je ne l'ai pas votée?

D'autant plus qu'il me semble que les travaux engagés sont des travaux de remise aux normes électrique, et autres travaux qui revienne a la charge du propriétaire. Pourriez vous aussi me dire quel sont les réparation a la charges du propriétaires?

Merçi de votre réponse...

Carine